



# La biodiversité au Canada :

engagements et tendances

Commissaire à l'environnement et  
au développement durable



Bureau du  
vérificateur général  
du Canada

Office of the  
Auditor General  
of Canada

Octobre 2022

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2022

Cat: FA3-178/2022F-PDF

ISBN: 978-0-660-45337-8

ISSN: 2561-1828

Photo de page couverture : yvontrep/Shutterstock.com

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Objet du présent document d'information</b> .....	<b>1</b>
<b>Qu'est-ce que la biodiversité?</b> .....	<b>1</b>
<b>L'importance de la biodiversité</b> .....	<b>1</b>
<b>Les menaces à la biodiversité</b> .....	<b>2</b>
<b>La biodiversité au Canada</b> .....	<b>3</b>
<b>Les espèces disparues ou en déclin au Canada</b> .....	<b>4</b>
<b>Les espèces qui montrent des signes de rétablissement au Canada</b> .....	<b>7</b>
<b>Les accords et les engagements internationaux</b>	<b>9</b>
<b>Les engagements nationaux du Canada en matière de biodiversité</b>	<b>9</b>
<b>La situation et les tendances en matière de biodiversité</b>	<b>10</b>
<b>Annexe</b>	<b>14</b>

# Introduction

## Objet du présent document d'information

Les Nations Unies ont reconnu l'urgence d'agir pour protéger la biodiversité mondiale. En réponse à cet appel, le commissaire à l'environnement et au développement durable, au nom de la vérificatrice générale du Canada, prévoit publier plusieurs rapports d'audit de performance portant sur la biodiversité entre 2022 et 2024. Le présent document d'information présente des renseignements généraux sur les engagements pris par le Canada pour protéger la biodiversité, et notamment sur la situation et les tendances relatives aux espèces en péril, afin de mettre en contexte les rapports d'audit de performance qui traiteront de sujets précis liés à la biodiversité.

## Qu'est-ce que la biodiversité?

La diversité biologique, ou la biodiversité, désigne la variété qui existe parmi les organismes vivants. Elle se situe à trois niveaux fondamentaux : les gènes, les espèces et les écosystèmes.

- La **diversité génétique** renvoie à la variété au sein du patrimoine génétique d'une espèce. Chaque individu d'une espèce possède une constitution génétique unique qui explique les différences de comportement et d'apparence. Plus une espèce ou une population est génétiquement diversifiée, plus sa capacité d'adaptation aux changements environnementaux sera grande. Un manque de diversité génétique, par exemple dans les monocultures souvent adoptées en agriculture moderne, accroît la vulnérabilité aux maladies, aux parasites et à d'autres menaces.
- La **diversité des espèces** désigne le nombre d'espèces différentes dans une zone donnée. Les scientifiques ont officiellement décrit environ 1,7 million d'espèces vivantes. Des chercheuses et chercheurs du Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement sont d'avis que ce nombre représente moins du quart des espèces de la planète.
- La **diversité écosystémique** est la variété des écosystèmes dans une zone précise. Elle comprend les variations dans les communautés biologiques, la diversité des habitats et les processus écologiques. La façon dont les limites d'un écosystème sont définies dépend de l'espèce à l'étude. À titre d'exemple, un habitat pertinent pour une population de grenouilles peut se limiter à l'étang et aux rives où vivent les grenouilles, alors qu'un habitat approprié pour une population de caribous des bois peut comprendre le même étang, mais aussi de vastes étendues des forêts voisines, de milieux humides et d'autres plans d'eau douce fréquentés par les caribous.

## L'importance de la biodiversité

Un mélange diversifié de gènes, d'espèces et d'écosystèmes rend possible la survie humaine. La biodiversité est à la base des éléments suivants :

- la fourniture de biens consommés directement ou utilisés comme intrants économiques tels que la nourriture, les médicaments, l'eau douce et le bois;

- la régulation du climat et de la qualité de l'air et de l'eau, et l'atténuation des sécheresses et des inondations;
- les loisirs, le plaisir esthétique et l'épanouissement spirituel;
- d'autres bienfaits comme la formation des sols, le cycle des nutriments et la production d'oxygène (à titre d'exemple, près de la moitié de l'oxygène que nous respirons provient de la photosynthèse des plantes marines).

## Les menaces à la biodiversité

Les Nations Unies reconnaissent que la perte de la biodiversité est l'une des urgences mondiales les plus pressantes, avec la pollution et les changements climatiques. En 2021, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a déclaré ce qui suit dans son rapport *Faire la paix avec la nature* :

« Les espèces s'éteignent dix à cent fois plus rapidement qu'elles ne le feraient naturellement. Sur les 8 millions d'espèces animales et végétales recensées dans le monde, un million est menacé d'extinction. En moyenne, les populations d'animaux sauvages vertébrés ont chuté de 68 % au cours des 50 dernières années et de nombreuses espèces d'insectes ont été réduites de moitié. [...] En raison du changement d'affectation des terres, de l'exploitation, de l'évolution du climat, de la pollution et des espèces exotiques envahissantes, les écosystèmes se détériorent à un rythme sans précédent. Les menaces pesant sur la biodiversité sont exacerbées par les changements climatiques, et de nombreuses espèces végétales et animales en ont déjà subi les répercussions, notamment en ce qui concerne leur variété, leur nombre et leur activité saisonnière. En se dégradant, les écosystèmes peinent à remplir leurs fonctions, dont dépend pourtant le bien-être humain. Cette perte de biodiversité devrait s'accélérer davantage au cours des prochaines décennies si des actions visant à limiter les changements climatiques, à endiguer et à inverser les effets de la transformation et de la dégradation des écosystèmes par les êtres humains ne sont pas mises en œuvre de toute urgence. »

De même, dans son rapport de 2021-2022 sur la perception des risques mondiaux (Global Risks Perception Survey), le Forum économique mondial a classé la perte de la biodiversité au troisième rang des risques mondiaux les plus pressants dans les dix prochaines années.

Il existe cinq grandes menaces à la biodiversité :

- **La perte et la dégradation de l'habitat** représentent la principale menace pesant sur la biodiversité, au Canada et dans le monde. Elles sont le résultat de la conversion d'écosystèmes naturels à de nouvelles utilisations, notamment le développement résidentiel, agricole, commercial et industriel. La dégradation de l'habitat peut comprendre la perte ou la perturbation de processus naturels, comme les incendies ou les fluctuations des niveaux d'eau. Au fur et à mesure de la perte, de la fragmentation ou de la dégradation des habitats, ces derniers deviennent moins à même d'assurer la survie de l'ensemble des espèces indigènes qui en dépendent.
- **Les espèces exotiques envahissantes**, qui comprennent notamment des plantes, des animaux et des maladies, peuvent supplanter ou tuer les espèces indigènes et détruire ou modifier l'habitat. Lorsqu'elles nuisent à des espèces qui présentent une valeur commerciale ou une importance culturelle, elles peuvent causer un tort considérable à l'économie locale et compromettre les moyens de subsistance.
- **La surexploitation** réduit les populations d'espèces et peut modifier les caractéristiques d'espèces, par exemple en faire diminuer la taille moyenne. La surexploitation industrielle

constitue une menace particulièrement importante pour les poissons marins. Par exemple, elle a contribué à l'effondrement de la pêche à la morue au Canada atlantique dans les années 1990.

- **La pollution** peut tuer des espèces ou nuire à leur santé et à leur capacité de reproduction. La pollution dégrade aussi l'habitat et entraîne des modifications dans le mélange des espèces. Par exemple, l'écoulement de nutriments dans l'eau favorise la croissance d'algues et de bactéries nuisibles, ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau, la composition des espèces et la disponibilité des ressources.
- **Les changements climatiques** ont des répercussions sur la biodiversité, car ils modifient les conditions environnementales dans lesquelles les espèces ont évolué ou auxquelles elles se sont adaptées pour survivre. Les effets varient selon la région et la capacité des espèces de s'adapter à l'évolution des conditions. La hausse des températures peut se traduire par une modification des habitats propres à la survie d'une espèce, ou à la disparition pure et simple de ces habitats. Par ailleurs, les changements d'origine climatique se répercutent sur le moment de la floraison des plantes, ce qui peut jouer sur la disponibilité de la nourriture et les habitudes migratoires.

## La biodiversité au Canada

Au Canada, on dénombre environ 80 000 espèces, notamment de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de plantes, d'amphibiens, de reptiles et d'insectes. Le caribou, l'ours polaire, le castor et le huard figurent sur les pièces de la monnaie canadienne et sont parmi les espèces les plus emblématiques du pays. Le Canada compte plus de 300 espèces qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Malheureusement, certaines espèces canadiennes qui étaient fort répandues ont connu un déclin catastrophique et sont désormais en péril, comme le bison, la morue de l'Atlantique et le monarque. La tourte voyageuse, autrefois l'espèce d'oiseau la plus commune en Amérique du Nord, est aujourd'hui une espèce disparue.

Au Canada, les plantes et les animaux sont répartis dans des terres et des écosystèmes variés : les forêts, les prairies, les terres humides, les lacs et les rivières, les écosystèmes côtiers, les océans et les glaces. La plus grande diversité d'espèces est observée dans le sud du pays, où vit la majeure partie de la population canadienne. Cependant, d'autres régions du Canada comprennent de vastes habitats d'importance mondiale encore intacts. Le Canada possède environ 24 % des forêts boréales et 25 % des forêts tempérées du monde. La superficie de terres humides de 1,5 million de kilomètres carrés du pays représente environ 25 % des terres humides restantes de la Terre. On trouve également au Canada le plus long littoral de la planète, 2 millions de lacs et la troisième superficie de glaciers en importance dans le monde.

La biodiversité est menacée au Canada, où des milliers d'espèces risquent de disparaître. La situation nationale des espèces en péril quant à leur conservation est évaluée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, lequel établit les diverses catégories de risque ci-après :

- **Espèce non en péril** : Espèce qui, après évaluation, est jugée non menacée de disparition compte tenu des circonstances actuelles.
- **Espèce préoccupante** : Espèce qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

- **Espèce menacée** : Espèce susceptible de devenir une espèce en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.
- **Espèce en voie de disparition** : Espèce qui, de façon imminente, risque de disparaître du pays ou de la planète.
- **Espèce disparue du pays** : Espèce qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs.
- **Espèce disparue** : Espèce qui n'existe plus.

Dans le cadre du processus de recensement des espèces en péril, le Groupe de travail national sur la situation générale, un organisme conjoint fédéral-provincial-territorial, prépare un rapport périodique sur la situation de toutes les espèces sauvages au Canada. Les espèces désignées comme étant « possiblement en péril » sont évaluées en priorité par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, qui informe le gouvernement fédéral sur les espèces à inscrire à la liste des espèces en péril aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique formule une recommandation au **gouverneur en conseil**<sup>1</sup> quant aux espèces à inscrire en vertu de la *Loi*.

## Les espèces disparues ou en déclin au Canada

Certaines espèces ont regrettamment disparu au Canada. D'autres espèces connaissent un déclin et sont en voie de disparition ou sont visées par des menaces qui les exposent à un risque accru de disparition (voir la [pièce 1](#)).

### Pièce 1 – Exemples d'espèces qui ont disparu ou qui présentent un risque accru

Espèce	Catégorie de risque selon l'année	Historique du statut
Saumon atlantique, population du lac Ontario  Photo : slowmotiongli/Shutterstock.com	Disparue du pays (2006)  Disparue (2010)	Espèce autrefois abondante dans le bassin hydrographique du lac Ontario, la population de saumon atlantique du lac Ontario a disparu à la fin du 19 <sup>e</sup> siècle à cause d'une pêche excessive, de la dégradation de l'habitat et de la présence de barrages empêchant les migrations de frai. Malgré les efforts soutenus pour réintroduire le saumon atlantique dans le lac Ontario, les stocks relâchés ne sont pas de même souche génétique que l'espèce indigène du lac.

**Gouverneur en conseil** – Le gouverneur général, sur recommandation du Cabinet, agit à titre d'organe exécutif officiel conférant un caractère juridique aux décisions du Cabinet qui doivent avoir force de loi.

Espèce	Catégorie de risque selon l'année	Historique du statut
<p>Tourte voyageuse</p>  <p>Illustration : Nicolas Primola/Shutterstock.com</p>	<p>Disparue (1985)</p>	<p>La tourte voyageuse est probablement l'espèce disparue la plus connue du Canada. On en dénombrait autrefois des milliards d'individus présents sur de vastes superficies de la région du sud-est du Canada. La chasse commerciale et la perte de l'habitat ont provoqué un net déclin des populations. Au Canada, la tourte voyageuse a été observée pour la dernière fois en 1902 à Penetanguishene, en Ontario, et l'espèce s'est éteinte en 1914. Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a évalué officiellement la tourte voyageuse comme étant une espèce disparue en 1985.</p>
<p>Châtaignier d'Amérique</p>  <p>Photo : Gabriela Beres/Shutterstock.com</p>	<p>Menacée (1987) En voie de disparition (2004)</p>	<p>Autrefois une essence dominante dans les forêts de feuillus de l'Est, y compris dans le sud de l'Ontario, le châtaignier d'Amérique a été décimé par la brûlure du châtaignier, un champignon envahissant, au début du 20<sup>e</sup> siècle. L'espèce est toujours présente, mais la plupart des individus sont des rejets qui ne peuvent pas se reproduire. Le châtaignier d'Amérique a été évalué comme étant en voie de disparition en 2004 en raison des menaces actuelles qui pèsent sur l'espèce et de sa faible population.</p>
<p>Morue de l'Atlantique, population de Terre-Neuve-et-Labrador</p>  <p>Photo : Travel Faery/Shutterstock.com</p>	<p>Préoccupante (1998) En voie de disparition (2003)</p>	<p>La population de morue de l'Atlantique, qui était autrefois abondante, a chuté des suites de la surpêche industrielle. Un moratoire sur la pêche a été mis en place en 1992. La population de Terre-Neuve-et-Labrador avait décliné de 99 % depuis les années 1960. Si l'on observe un accroissement de la population, celle-ci ne représente encore qu'une fraction de ce qu'elle a été.</p>
<p>Tortue mouchetée, population des Grands Lacs</p>  <p>Photo : Paul Reeves Photography/Shutterstock.com</p>	<p>Menacée (2005) En voie de disparition (2016)</p>	<p>La population de tortue mouchetée des Grands Lacs, dont le cou et le menton sont d'un jaune caractéristique, demeure répandue dans certaines régions du sud de l'Ontario et du Québec. Toutefois, elle connaît un déclin en raison de menaces telles que la mortalité sur les routes et la perte d'habitat.</p>

Espèce	Catégorie de risque selon l'année	Historique du statut
<p>Épaulard, population résidente du sud du Pacifique Nord-Est</p>  <p>Photo : slowmotiongli/Shutterstock.com</p>	<p>Menacée (1999)</p> <p>En voie de disparition (2001)</p>	<p>L'aire de répartition de la population d'épaulards (ou orques) résidents du sud du Pacifique Nord-Est s'étend des côtes du nord de la Colombie-Britannique jusqu'au centre de la Californie. Au cours des mois d'été, ces mammifères se concentrent au large de la pointe sud de l'île de Vancouver. Cette population compte moins de 100 individus et elle est menacée par la diminution de la disponibilité des proies, le bruit et les perturbations causés par les navires, et les contaminants. À l'instar d'autres populations d'orques, elle a été évaluée comme étant menacée en 1999, et la population résidente du sud du Pacifique Nord-Est a été désignée « en voie de disparition » en 2001 à la suite d'une réévaluation des risques.</p>
<p>Monarque</p>  <p>Photo : Nancy Bauer/Shutterstock.com</p>	<p>Préoccupante (1997)</p> <p>En voie de disparition (2016)</p>	<p>Le monarque se reproduit dans tout le Canada durant l'été et migre jusqu'au Mexique et en Californie pour y passer l'hiver, parcourant une distance pouvant aller jusqu'à 7 000 kilomètres. Le monarque est exposé à de nombreuses menaces, dont la perte d'habitat, les phénomènes météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques, et les pesticides.</p>
<p>Chouette tachetée</p>  <p>Photo : Nick Bossenbroek/Shutterstock.com</p>	<p>En voie de disparition (1986)</p>	<p>Le nombre de chouettes tachetées se situait auparavant entre 500 et 1 000 au Canada. Toutefois, en raison de l'amenuisement des forêts anciennes qui constituaient son habitat dans la zone côtière de la Colombie-Britannique, il ne reste plus que 3 individus à l'état sauvage. L'arrivée récente dans la province de la chouette rayée, un oiseau étroitement apparenté, menace également cette espèce en lui faisant concurrence et en se reproduisant avec elle. Malgré la mise sur pied d'un programme d'élevage en captivité, la chouette tachetée demeure l'une des espèces en voie de disparition les plus menacées au Canada.</p>
<p>Ours blanc</p>  <p>Photo : Vaclav Sebek/Shutterstock.com</p>	<p>Non en péril (1986)</p> <p>Préoccupante (1991)</p>	<p>L'ours blanc est le plus gros carnivore terrestre de la planète. Il vit sur la glace de mer et les zones côtières de l'Arctique, et près des deux tiers de la population se trouvent au Canada. En 1991, l'espèce a été classée dans une catégorie de risque plus élevé, soit celle des espèces préoccupantes, en raison de la fonte de la glace de mer attribuable aux changements climatiques.</p>

Source : Registre public des espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, 2022

## Les espèces qui montrent des signes de rétablissement au Canada

Certaines espèces en voie de disparition ont été sauvées de l'extinction (voir la [pièce 2](#)).

Pièce 2 – Exemples d'espèces qui ont connu des déclinés historiques mais dont la situation quant à la conservation s'est améliorée

Espèce	Catégorie de risque par année	Historique du statut
<p>Renard véloce</p>  <p>Photo : Ghost Bear/Shutterstock.com</p>	<p>Disparue du pays (1978)</p> <p>En voie de disparition (1998)</p> <p>Menacée (2009)</p>	<p>Le renard véloce est l'un des cas de réintroduction d'espèces sauvages les plus fructueux. L'espèce avait disparu des Prairies dans les années 1930 à cause de la perte d'habitat et des activités de piégeage et d'empoisonnement. Au début des années 1980, des renards véloces ont été réintroduits en Saskatchewan et en Alberta dans le cadre de programmes d'élevage en captivité. La population s'élève maintenant à plus de 600 individus.</p>
<p>Loutre de mer</p>  <p>Photo : rbrown10/Shutterstock.com</p>	<p>En voie de disparition (1978)</p> <p>Menacée (1996)</p> <p>Préoccupante (2007)</p>	<p>La disparition de la loutre de mer de la Colombie-Britannique au début du 20<sup>e</sup> siècle est le résultat du commerce des fourrures. Les premières opérations de réintroduction ont eu lieu entre 1969 et 1972. Son aire de répartition et sa population sont en croissance depuis.</p>
<p>Bison des bois</p>  <p>Photo : Tim Malek/Shutterstock.com</p>	<p>En voie de disparition (1978)</p> <p>Menacée (1988)</p> <p>Préoccupante (2013)</p>	<p>Le bison des bois est le cousin nordique du bison des plaines, une espèce menacée, et est le plus gros animal terrestre en Amérique du Nord. Il figurait sur la première liste d'espèces sauvages en voie de disparition établie par le Canada en 1978, après avoir fait l'objet d'une chasse excessive pendant plus d'un siècle. Le nombre d'individus a continué d'augmenter, et des projets de déplacement ont permis d'établir de nouvelles populations.</p>

Espèce	Catégorie de risque par année	Historique du statut
<p>Rorqual à bosse, population de l'ouest de l'Atlantique Nord</p>  <p>Photo : Paul S. Wolf/Shutterstock.com</p>	<p>Menacée (1982) Préoccupante (1985) Non en péril (2003)</p>	<p>La pêche commerciale à la baleine au 19<sup>e</sup> siècle a entraîné un énorme déclin du nombre de rorquals à bosse le long de la côte atlantique du Canada. Après l'arrêt de la chasse au rorqual à bosse en 1960, les effectifs de l'espèce ont remonté. Cette population avait d'abord été évaluée comme un tout avec la population du Pacifique Nord et désignée comme « menacée » en 1982.</p>
<p>Faucon pèlerin (sous-espèces <i>anatum</i> et <i>tundrius</i>)</p>  <p>Photo : Harry Collins Photography/Shutterstock.com</p>	<p>En voie de disparition (1978) Menacée (1999) Préoccupante (2007) Non en péril (2017)</p>	<p>Le faucon pèlerin compte parmi les rares espèces en voie de disparition au Canada qui se sont rétablies pour passer au statut d'espèces non en péril. La sous-espèce <i>anatum</i> a d'abord été désignée « en voie de disparition » en 1978. L'espèce avait décliné dans l'ensemble de son aire de répartition, principalement à cause de l'exposition au pesticide DDT qui causait l'échec de la reproduction. À la suite de réévaluations, l'espèce a été jugée « menacée » en 1999, puis « préoccupante » en 2007 (à l'instar de la sous-espèce <i>tundrius</i>). Son rétablissement a été rendu possible par l'interdiction du DDT et par les programmes d'élevage en captivité et de relâchement. En 2017, 39 ans après leur inscription à la liste des espèces en péril du Canada, les sous-espèces <i>anatum</i> et <i>tundrius</i> se sont toutes deux vu attribuer le statut « non en péril ». Une troisième sous-espèce continue toutefois d'être désignée espèce « préoccupante ».</p>
<p>Cygne trompette</p>  <p>Photo : Don Mammoser/Shutterstock.com</p>	<p>Préoccupante (1978) Non en péril (1996)</p>	<p>Le cygne trompette est l'espèce de sauvagine la plus grande au monde. Chassée commercialement pour sa viande et son plumage pendant deux siècles, elle a frôlé la disparition. Lorsque le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada l'a jugée espèce « préoccupante » à l'issue de sa première évaluation en 1978, le cygne trompette avait déjà amorcé son rétablissement grâce aux mesures de restriction de la chasse et de protection de l'habitat, et aux programmes d'élevage en captivité et de relâchement. En 1996, le cygne trompette a été désigné espèce « non en péril ». Ses populations et son aire de répartition ont continué de s'accroître.</p>

Source : Registre public des espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, 2022

# Les accords et les engagements internationaux

Le Canada a ratifié ou reconnu cinq grands accords internationaux qui portent sur la biodiversité. L'accord principal est la Convention sur la diversité biologique et ses protocoles connexes. La Convention sur la diversité biologique a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique et le partage juste et équitable des bienfaits découlant de l'exploitation commerciale et des autres utilisations des ressources génétiques. L'accord vise tous les écosystèmes, toutes les espèces et toutes les ressources génétiques.

Quatre autres accords internationaux viennent s'ajouter à la Convention sur la diversité biologique :

- La **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction** vise à assurer que le commerce international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie de ceux-ci. La Convention confère divers degrés de protection à plus de 30 000 espèces de plantes et d'animaux.
- Le **Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture** a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des bienfaits découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire.
- La **Convention sur les zones humides d'importance internationale, en particulier en tant qu'habitat de la sauvagine** (la Convention de Ramsar) sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.
- La **Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** recense les sites du patrimoine culturel et naturel qui présentent un intérêt exceptionnel et favorise la coopération entre les nations en vue de la préservation de ces sites pour toute l'humanité.

À ces instruments importants s'ajoutent d'autres accords conclus entre certains pays, comme la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs aux États-Unis et au Canada.

## Les engagements nationaux du Canada en matière de biodiversité

La protection de la biodiversité au Canada est un effort conjoint qui exige la collaboration de nombreux intervenants et intervenantes. La conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques sont des responsabilités partagées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les Autochtones, les propriétaires privés, les entreprises, les organismes de conservation, les municipalités, les établissements de recherche, les fondations et d'autres groupes jouent aussi un rôle essentiel. Si la collaboration des nombreux intervenants et intervenantes est essentielle, le gouvernement fédéral a aussi un important rôle de leadership à jouer.

Il incombe au gouvernement fédéral de protéger la biodiversité des océans, des eaux et des terres qui relèvent de sa compétence. Il doit notamment assurer la protection et la conservation des espèces aquatiques, des oiseaux migrateurs et des espèces inscrites sur la liste fédérale des espèces en péril.

Même si le Canada ne dispose pas d'une loi générale sur la biodiversité à l'échelle fédérale, il existe plusieurs lois fédérales pertinentes, dont les suivantes :

- *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*
- *Loi sur les parcs nationaux du Canada*
- *Loi sur les espèces sauvages du Canada*
- *Loi sur les pêches*
- *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*
- *Loi sur les océans*
- *Loi sur les espèces en péril*
- *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les principaux gardiens des ressources naturelles dans les limites de leurs territoires, et certains ont élaboré leurs propres stratégies de protection de la biodiversité. Ils sont responsables de la gestion des espèces sauvages, de la surveillance de l'exploitation des ressources et de la planification de l'utilisation des terres au sein de leurs administrations respectives.

Les Autochtones et les conseils de gestion de la faune jouent un rôle important dans la gestion de la biodiversité et ils contribuent, grâce à leurs connaissances traditionnelles, à éclairer la sélection des pratiques de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles se trouvant sur leurs terres. La Convention sur la diversité biologique et la *Loi sur les espèces en péril* reconnaissent toutes deux l'importance de la préservation, du maintien et de la prise en compte des connaissances traditionnelles dans le contexte de la conservation des espèces sauvages et de la biodiversité.

## La situation et les tendances en matière de biodiversité

Les tableaux et les graphiques ci-après donnent un aperçu de la situation et des tendances relatives aux espèces en péril au Canada. Même s'il n'est pas complet, l'aperçu fournit les meilleures données de surveillance disponibles à ce jour. Les indicateurs fédéraux de la durabilité de l'environnement fournissent de l'information supplémentaire sur la biodiversité.

La situation des espèces sauvages au Canada donne une vue d'ensemble qui va des espèces auxquelles aucune cote de conservation n'a été attribuée jusqu'aux espèces disparues du pays ou de la planète (voir la [pièce 3](#)). Les 50 179 espèces répertoriées dans le tableau sont celles qui ont été officiellement recensées et ne représentent qu'une partie des quelque 80 000 espèces présentes au Canada.

### Pièce 3 – Situation des espèces sauvages au Canada

Situation	Nombre d'espèces
Espèces connues, auxquelles aucune cote de conservation n'a été attribuée	25 889
Espèces connues, auxquelles aucune cote de conservation n'a été attribuée en raison d'un manque d'information	8 048
En sécurité	8 294
Apparemment en sécurité	4 804
Vulnérables	1 555
En péril	790
Gravement en péril	658
Historiques (espèces considérées comme étant disparues du pays ou de la planète)	96
Espèces disparues du pays ou de la planète	45
<b>Total (interrogation de la base de données le 4 juin 2022)</b>	<b>50 179</b>

Source : NatureServe, 2022

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recensé 841 espèces qui sont en péril (voir la [pièce 4](#)), mais ce nombre ne couvre qu'une petite part des espèces dénombrées au Canada jusqu'à maintenant. Par ailleurs, une évaluation du Comité n'entraîne pas nécessairement une inscription à la liste de la *Loi sur les espèces en péril*, car c'est le ministre de l'Environnement et du Changement climatique qui est chargé de formuler des recommandations au gouverneur en conseil sur les espèces à protéger en vertu de la *Loi*. Par conséquent, le nombre de décisions définitives rendues, qui figure à la colonne « *Loi sur les espèces en péril (annexe 1)* », diffère du nombre d'évaluations réalisées par le Comité.

Les espèces évaluées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes sont considérées comme des espèces en péril.

**Pièce 4 – Nombre d'espèces en péril au Canada, évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et inscrites à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (par catégorie de risque)**

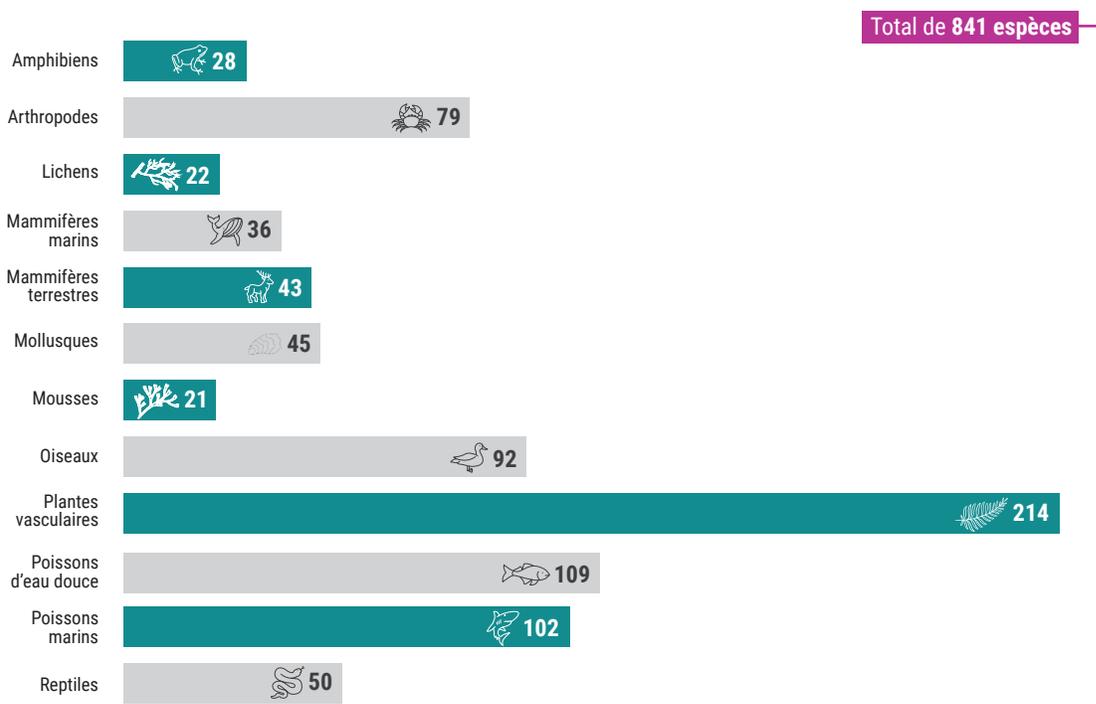
Catégorie de risque	Comité	<i>Loi sur les espèces en péril</i> (annexe 1)
Disparue du pays	21	23
En voie de disparition	371	282
Menacée	196	141
Préoccupante	253	194
<b>Total</b>	<b>841</b>	<b>640</b>

**Remarque :** Le tableau ne comprend pas les 23 espèces disparues, les 203 espèces non en péril et les 62 espèces pour lesquelles les données étaient insuffisantes que le Comité a également évaluées. Le gouverneur en conseil n'a pas inscrit à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* toutes les espèces en péril recensées par le Comité.

Source : Registre public des espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, 2022

Le nombre de recommandations sur les espèces en péril formulées par le Comité au ministre de l'Environnement et du Changement climatique varie selon les classifications biologiques des espèces, aussi appelées « taxons » (voir la [pièce 5](#)).

**Pièce 5 – Nombre d'espèces au Canada évaluées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes, selon le taxon (classification biologique), en date de mai 2022**

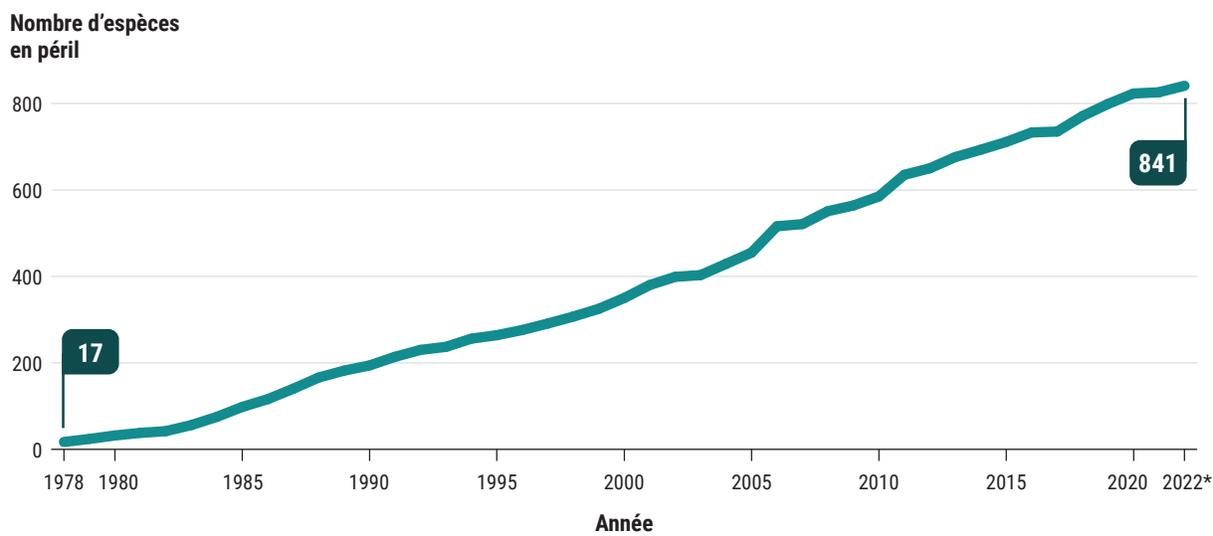


Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

[Voir la description détaillée de la Pièce 5 – Nombre d'espèces au Canada évaluées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes, selon le taxon \(classification biologique\), en date de mai 2022](#)

Depuis que le Canada a établi sa première liste d'espèces sauvages en voie de disparition en 1978, le nombre d'espèces désignées en péril par le Comité a augmenté de façon constante (voir la [pièce 6](#)). La tendance à la hausse s'explique à la fois par le nombre croissant d'espèces évaluées par le Comité au fil du temps et par le fait que les espèces sont exposées à un risque accru de se retrouver en péril.

### Pièce 6 – Nombre d'espèces en péril évaluées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, de 1978 à 2022



\* Jusqu'à juillet 2022

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

[Voir la description détaillée de la Pièce 6 – Nombre d'espèces en péril évaluées comme étant disparues du pays, en voie de disparition, menacées et préoccupantes par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, de 1978 à 2022](#)

# Annexe

## Pièce 5 – Nombre d'espèces au Canada évaluées comme étant disparues, en voie de disparition, menacées et préoccupantes, selon le taxon (classification biologique), en date de mai 2022

[Retour à la pièce 5](#)

Ce graphique à barres montre qu'en date de mai 2022, 841 espèces au Canada avaient été évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada comme étant disparues, en voie de disparition, menacées et préoccupantes. Selon le taxon, qui est une classification biologique, il y avait 28 amphibiens, 79 arthropodes, 92 oiseaux, 109 poissons d'eau douce, 102 poissons marins, 22 lichens, 36 mammifères marins, 43 mammifères terrestres, 45 mollusques, 21 mousses, 50 reptiles et 214 plantes vasculaires.

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

## Pièce 6 – Nombre d'espèces en péril évaluées comme étant disparues, en voie de disparition, menacées et préoccupantes par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, de 1978 à 2022

[Retour à la pièce 6](#)

Ce graphique linéaire illustre le nombre d'espèces en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada comme étant disparues, en voie de disparition, menacées et préoccupantes, de 1978 à 2022. Selon le graphique, il y a eu une augmentation constante du nombre d'espèces en péril, soit de 17 espèces en 1978 à 841 espèces en 2022 (jusqu'à juillet 2022).

Voici le nombre d'espèces en péril :

Année	Nombre d'espèces en péril
1978	17
1979	24
1980	32
1981	38
1982	42
1983	56
1984	75
1985	98
1986	116
1987	140

Année	Nombre d'espèces en péril
1988	166
1989	182
1990	194
1991	214
1992	230
1993	237
1994	256
1995	264
1996	276
1997	291
1998	307
1999	325
2000	350
2001	380
2002	399
2003	403
2004	429
2005	455
2006	516
2007	521
2008	551
2009	564
2010	585
2011	635
2012	650
2013	676

Année	Nombre d'espèces en péril
2014	693
2015	711
2016	733
2017	735
2018	771
2019	799
2020	823
2021	826
2022 (jusqu'à juillet)	841

Source : Comité sur la situation des espèces en péril au Canada

